

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Le tandem, tenue le mardi 27 septembre 2022 à 18 h 30, au local 219 de ladite école située au 20, rue de l'Ermitage, Victoriaville et à laquelle sont présents :

<i>Parents</i>	: Mesdames	Caroline Pelletier Nathalie Labbé Marie-Eve Croteau Camille Grenier
<i>Parent substitut</i>	: Madame	Ève Champagne
<i>Personnel enseignant</i>	: Madame	Julie Côté
	: Messieurs	Alain Ducharme Christian Guillemette
<i>Personnel professionnel</i>	: Madame	Élisabeth Dupuis
<i>Personnel de soutien</i>	: Madame	Frédérique Giroux
<i>Directeur</i>	: Monsieur	Hugo Brissette
Membre de la communauté:	Madame	Mélanie Bergeron
<i>Sont absents :</i>	: Mesdames	Audrey Marcoux Francine Boivin Isabelle Pinette
	Élèves	Élodie Martel Jordan Lefebvre

1,00 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, madame Caroline Pelletier, membre du conseil d'établissement déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'établissement à 18 h 35.

1,01 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune

1,02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE10-129-2209

Madame Caroline Pelletier propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

- 1,03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022
CE10-130-2209
- ATTENDU QUE le directeur de l'école a fait parvenir à tous les membres du conseil d'établissement dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Le tandem tenue le 14 juin 2022;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Croteau que conformément aux dispositions de l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur monsieur Hugo Brissette soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit adopté tel quel.
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- 1,04 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2022.
- Aucun suivi.
- 2,00 ÉLECTIONS
- 2,01 NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION
- Il n'y a pas eu d'élection.
- 2,02 RÈGLES DE PROCÉDURE D'ÉLECTION
- La lecture des règles de procédure d'élection est faite par monsieur Hugo Brissette.
- 2,03 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE
CE10-131-2209
- ATTENDU QUE l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique établit que le conseil d'établissement choisit son (sa) président (e);
- Madame Marie-Ève Croteau propose madame Caroline Pelletier pour un mandat d'un an au poste de président. madame Camille Grenier appuie la proposition.
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- 2,04 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE
CE10-132-2209
- ATTENDU QUE l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique établit que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement du président;
- Madame Caroline Pelletier propose madame Marie-Ève Croteau au poste de vice-président(e). madame Camille Grenier appuie la proposition.
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- 2,05 NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE
CE10-133-2209
- Madame Camille Grenier propose madame Frédérique Giroux au poste de secrétaire. madame Caroline Pelletier appuie la proposition.
- Unaniment résolu ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2,06
CE10-134-2209

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Mélanie Bergeron s'est présentée à titre de représentante de la communauté.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

3,00
CE10-135-2209

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

La lecture des règles de régie interne est faite par monsieur Hugo Brissette. Quelques modifications ont été apportées au document concernant les frais de déplacement.

La lecture des normes et modalités est faite par monsieur Hugo Brissette.

4,00
CE10-136-2209

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ATTENDU que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique oblige le conseil d'établissement à fixer la date, l'heure et le lieu de ses séances;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit tenir au minimum cinq (5) séances par année scolaire;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école de la date, de l'heure et du lieu de ses séances;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par monsieur Hugo Brissette et appuyé par les membres du conseil d'établissement :

1- QUE les séances ordinaires du conseil d'établissement de l'école secondaire Le tandem se tiennent à 18 h 30, au local 219 de l'école secondaire Le tandem située au 20, rue de l'Ermitage, à Victoriaville, aux dates mentionnées ci-dessous :

- **27 septembre 2022**
- **24 octobre 2022**
- **19 décembre 2022**
- **30 janvier 2023**
- **27 mars 2023**
- **24 avril 2023**
- **29 mai 2023**
- **12 juin 2023**

2- QUE la levée de la séance se fasse au plus tard à 21 heures;

3- QU'au cours des mois de juillet et août, il n'y ait pas de séance ordinaire.

Le point 2 et 3 n'ont pas été mentionnés aux membres donc pas unanimentement résolus.

5,00 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Monsieur Hugo Brissette présente le document et en explique le contenu.

**PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

- 6,00 BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023
CE10-137-2209
- Monsieur Hugo Brissette propose que le conseil d'établissement reporte le point du budget annuel de fonctionnement.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 6,01 RÉCLAMATION POUR FRAIS
- Monsieur Hugo Brissette présente le document à utiliser pour réclamer des frais de déplacement lors des séances. Le formulaire disponible dans l'équipe TEAMS du CÉ.
- 7,00 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES
CE10-138-2209
- ATTENDU QUE des activités éducatives en lien avec les programmes d'études ou le système disciplinaire de l'école sont planifiées par le personnel enseignant;
- ATTENDU QUE l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique stipule que c'est le conseil d'établissement qui doit approuver la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrées ou de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur de l'école;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Caroline Pelletier que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives. Madame Julie Côté appuie la proposition.
- 7,01 DÉLÉGATION DES POUVOIRS
CE10-139-2209
- Tel que stipulé dans les règles de régie interne du conseil d'établissement, ce dernier accorde une délégation de pouvoir à la direction dans l'acceptation des activités de l'école qui ne pourront pas être présentées au conseil d'établissement dans les délais. La direction devra consulter la présidente et en rendre compte lors de la séance suivante.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Croteau que le conseil d'établissement accorde une délégation de pouvoir quant à l'acceptation des activités de l'école par la direction. Il informera la présidente ainsi que la vice-présidente par courriel. Monsieur Alain Ducharme appuie la proposition.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 8,00 POLITIQUE PEI
- Point reporté à la prochaine rencontre après la lecture des documents par les membres du conseil d'établissement.
- 9,00 RAPPORT DU DIRECTEUR D'ÉCOLE
- 9,01 COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION ET PROTOCOLE D'URGENCE
- Monsieur Hugo Brissette nous dresse le portrait de toutes les mesures mises en place à l'école ainsi que du déroulement depuis la rentrée scolaire.

9,02 TOURNÉE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET PORTES OUVERTES

La tournée des écoles primaires se déroulera la semaine du 26 septembre 2022. Les directions des écoles secondaires Le tandem et Le boisé se partagent la tâche pour la visite des différentes écoles.

9,03 COMITÉ POUR L'OFFRE SECONDAIRE VICTORIAVILLE

M. Hugo nous mentionne que le comité sur l'offre de service est toujours en fonction et se rencontre de façon mensuelle pour s'assurer de répondre aux besoins des deux écoles secondaires. Nous y traiterons les besoins en plateaux sportifs du tandem.

9,04 RÉNOVATIONS ET CONSTRUCTIONS

Monsieur Hugo Brissette nous donne les détails sur les rénovations. Lettre déposée par le personnel enseignant d'éducation physique. Une aide est demandée par le personnel enseignant au conseil d'établissement.

9,05 RAPPORT DU PLAN DE LUTTE

Le rapport du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école sera présenté aux membres du conseil d'établissement à la prochaine rencontre.

10,00 RAPPORT DES ÉLÈVES

Élodie Martel et Jordan Lefebvre sont absents mais monsieur Hugo Brissette présente les activités étudiantes s'étant déroulées depuis le début de l'année scolaire.

Journée d'appartenance 29 septembre : Les élèves portent fièrement les couleurs du Tandem.

Collation santé remise aux élèves (compagnie Zénith)

Équipes sportives (calendrier)

Semaine des entraîneurs (publicité sur facebook)

Rentrée scolaire en deux temps (sec.1 29 août à 18h, sec 2-3 lundi le 29 août et 1-4-5 le 20 août.)

11,00 RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Considérant que la première rencontre aura lieu ultérieurement, madame Caroline Pelletier nous fera un rapport de la prochaine rencontre.

12,00 CORRESPONDANCE

Aucune.

13,00 AUTRES SUJETS

Aucun

14,00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h , madame Caroline Pelletier déclare levée la séance ordinaire du conseil d'établissement, appuyé par Monsieur Alain Ducharme.

Caroline Pelletier, présidente

Hugo Brissette, directeur